

SYNODE DU 22 FEVRIER 2006

A. RESOLUTIONS ACCEPTEES PAR LE SYNODE

Rapport du Conseil synodal concernant le budget 2006

RESOLUTION 150-A

Le Synode accepte le budget 2006 présenté.

Rapport du Conseil synodal concernant la stratégie financière

RESOLUTION 150-B

Le Synode reconnaît la nécessité de parler d'argent et aussi de sa gestion éthique. Le Synode demande à l'Office protestant de formation d'offrir une formation continue sur ce sujet.

RESOLUTION 150-C

Le Synode charge le Conseil synodal de proposer aux paroisses et centres cantonaux des pistes et modèles pratiques permettant de parler d'argent.

RESOLUTION 150-D

Le Synode charge le Conseil synodal d'élaborer un projet de cotisation à l'EREN hors contribution ecclésiastique comprenant :

- une évaluation sur l'effet d'une introduction d'un tel financement;
- une "liste des prix" pour les services de l'EREN;
- un projet de communication de ce nouveau mode de contribution.

RESOLUTION 150-E

Le Synode charge le Conseil synodal de négocier avec les paroisses le nombre de locaux paroissiaux dans les immeubles appartenant à la Caisse centrale et leur utilisation.

Le Synode charge le Conseil synodal de valoriser son parc immobilier et de rendre un premier rapport sur les incidences des mesures prises au Synode de juin 2007.

RESOLUTION 150-F

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier l'intérêt de la création d'entreprises éthiques en lien avec les missions de l'Eglise, dans un but lucratif.

Rapport du Conseil synodal concernant le financement de "La Vie protestante" neuchâteloise

RESOLUTION 150-G

Le Synode demande aux paroisses de systématiser la demande de soutien financier aux lecteurs de la VP afin d'atteindre en 2007 le 60% de la somme au budget de chaque paroisse.

RESOLUTION 150-H

Le Synode mandate la rédaction de la VP pour qu'elle offre son aide logistique aux paroisses (annonce dans le journal, co-signature, etc.) dans leur démarche auprès des lecteurs.

RESOLUTION 150-I

Le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter un rapport d'évaluation de ces mesures, ainsi que sur des démarches de collaboration avec les "VP" des cantons voisins au Synode de décembre 2007.

RESOLUTION 150-J

Le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter au Synode de décembre 2006 un rapport concernant la facturation de la VP aux paroisses en étudiant la possibilité d'un prix unique par numéro

RESOLUTION 150-K

Le Synode charge le Conseil synodal d'établir dans un délai de 10 à 12 mois et sur la base d'un pré-projet coordonné avec les paroisses une étude de faisabilité d'un regroupement de la VP et des Bulletins paroissiaux en une seule publication afin de réduire au moins de moitié les coûts globaux.

Rapport du Conseil synodal sur la composition de la cible synodale

RESOLUTION 150-L

Le Synode accepte qu'une contribution supplémentaire de 15'000.- fr. soit prélevée sur le Fonds 1% Aide au Tiers-Monde à titre de contribution de l'EREN à l' "Accord-cadre entre la FEPS, mission 21 et DM-échange et mission, relatif à la collaboration dans le domaine de la mission et son financement" (Table ronde) et que la cible synodale totale pour 2006 s'élève ainsi à 610'000.- fr.

Ministres étrangers venant des Eglises de la Cevaa

RESOLUTION 150-M

Le Synode considère que la réponse à la résolution 146-M a été donnée.

B.MOTIONS

Motion du Centre cantonal Diaconie et Entraide

RESOLUTION 150-N

Le Synode demande que la députation dévolue aux Centres cantonaux soit assortie d'une suppléance et que le règlement général de l'EREN soit modifié en ce sens.